



### Appel à candidatures

Responsable de l'unité comptabilité et des finances  
**Secrétaire général adjoint**

du Parc national de Guadeloupe

#### Emploi proposé

**Résidence administrative** : Secrétariat Général – Unité Saint-Claude

**Position administrative** : Poste vacant, à temps plein de catégorie A, en priorité, ouvert aux agents titulaires de la Fonction publique de l'État ou de la Fonction publique territoriale et à défaut, aux agents contractuels.

**RIFSEEP** : IFSE de Groupe 2 (pour les titulaires)

**RIME** : Chargé du pilotage et de la gestion des ressources budgétaires FP2GBF04

**Modalité et durée de l'engagement** : mutation, CigeM, position normale d'activité, détachement sur corps ou contrat de 3 ans renouvelable une fois (pour les contractuels).

**Date de prise de poste souhaitée** : 1<sup>er</sup> janvier 2025

**Rattachement hiérarchique** : Secrétaire Générale

#### Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe est un établissement public à caractère administratif de l'État qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009-614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
- 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
- 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin :
  - les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, La Biche, Carénage,
  - les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grande Rivière à Goyaves,
  - les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.
- Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.
- Une aire d'adhésion optimale réunissant les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la

valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national. La charte fait l'objet d'une échéance triennale à compter de sa date d'approbation ou de sa révision.

A ce jour 20 communes ont adhéré à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de biosphère. Ce programme des Nations unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national est lauréat de la Liste Verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

Les environs soixante-dix personnels du Parc national de la Guadeloupe sont des fonctionnaires ou des agents de droit public. La gestion budgétaire et comptable de l'établissement relève du droit public.

#### Environnement du poste – Contexte et description du service

Le Parc national de la Guadeloupe dispose de trois instances : le Conseil d'Administration, le Conseil économique et social, et le Conseil scientifique.

Le Conseil économique social et culturel joue un rôle similaire sur ses thématiques.

Le Conseil économique social et culturel et le conseil scientifique se réunissent deux à trois fois par an. Des réunions de bureau et des groupes de travail spécifiques rythment les travaux de l'année.

Le Parc est composé d'une direction, d'un secrétariat général, d'un service de Système d'information, d'un service Patrimoines, d'un service Appui aux territoires, de deux pôles territoriaux (pôle terrestre, pôle marin) et d'un département Communication, accueil et pédagogie.

Le secrétariat général gère les fonctions supports de l'établissement : comptabilité, finances publiques, commande publique, ressources humaines, fonctionnement, moyens généraux et juridique.

Le secrétariat général du Parc national de la Guadeloupe est composé d'un secrétaire général, de 3 agents de catégorie (A), de 3 agents de catégorie (B) et de 5 agents de catégorie (C).

Le responsable de l'Unité Comptable et financière contribue au suivi financier de l'établissement et coordonne l'équipe sous sa responsabilité. Il est également adjoint au secrétaire général de l'établissement.

## Missions

### Activités principales du poste

Sous l'autorité du Secrétaire général (n+1), l'agent :

- gère les recettes de l'établissement,
- formalise et met en œuvre le processus de contrôle de gestion : indicateurs, tableaux de bord,
- formalise et met en œuvre le processus de contrôle interne budgétaire en collaboration avec le Secrétaire général et son équipe,
- suit la trésorerie de l'établissement : états trimestriels au moins des dépenses et des recettes,
- établit le suivi des rémunérations mensuellement,
- suit les encaissements des taxes et redevances : taxe Barnier, redevance d'activités commerciales en cœur de Parc,
- est la référente et garante de la supervision de la commande publique.

Coordonne l'unité :

- encadre les agents de son unité,
- supervise la réalisation des écritures de paye en l'absence de l'agent qui en a la charge,
- suit l'exécution budgétaire (ELAP) et celle des immobilisations (SAGE),
- met en forme et valorise les actions de son unité par la rédaction du rapport d'activités annuel.

Seconde le secrétaire général :

- assure l'intérim du Secrétaire général de l'établissement en cas d'empêchement : encadrement du service, gestion du personnel et des moyens de financement,
- participe à l'élaboration des documents budgétaires : états GBCP, présentation en CA, préparation du dialogue de gestion,
- suit les activités contractuelles et les indicateurs du COB – contrat d'objectif et de performance,
- peut être amené à superviser toutes les missions dévolues au Secrétariat général.

A la demande de son manager, l'agent peut être amené à effectuer toute autre tâche, nécessaire et compatible avec ses fonctions, relevant du service.

### Conditions d'exercice du service :

Pour l'exercice de ses fonctions l'agent dispose de moyens informatiques, d'un téléphone portable, des moyens de déplacements ainsi que d'autres moyens techniques nécessaires à sa mission. Le poste est basé au siège du Parc national à Saint-Claude et des déplacements sur les sites distants du Parc sont à prévoir (Vieux-Habitants principalement).

COMPÉTENCES	N	D	<i>N* Compétences nécessaires D* Compétences à développer</i>	
<b>Connaissances</b>	■		Code de la commande publique	
	■		Règles et processus budgétaires et comptables (LOLF - la Gestion Budgétaire et Comptable (GBCP))	
	■		Organisation et fonctionnement des services gestionnaires et prestataires de rattachement	
	■		Connaissance des outils bureautiques (Word, Excel).	
		■		Systèmes d'information : ELAP, Virtualia, FRED, SAGE
<b>Savoir-faire</b>	■		Contrôler	
	■		Diffuser une information, une publication	
	■		Négocier	
	■		Travailler en équipe (secteur - binôme).	
<b>Savoir être</b>	■		Être rigoureux	
	■		Être autonome - Méthodique et organisé -	
	■		Respect des procédures	
	■		Esprit d'initiative et capacité d'analyse	
	■		Discrétion professionnelle	
	■		Être polyvalent	
	■			

## **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Envoyer par voie électronique (sujet : RECRUTEMENT RESP COMPTA)

A l'attention de Madame Leslie VÉRÉPLA, directrice par intérim du PNG

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- le dernier arrêté de classement d'échelon ou tout document précisant le corps, le grade et l'échelon pour les fonctionnaires. Une annexe financière est vivement souhaitée.

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

[leslie.vereppla@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:leslie.vereppla@guadeloupe-parcnational.fr)

[marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:marie-pierre.troplent@guadeloupe-parcnational.fr)

Date limite de dépôt des candidatures : **29/09/2024**

Prise de poste souhaitée : **1<sup>er</sup> janvier 2025**

## **MODE DE SÉLECTION**

- Pré-sélection sur dossier.
- Entretien avec un jury en direct ou par visioconférence

## **LOCALISATION**

Poste basé à Saint-Claude en Guadeloupe

## **CONTACTS**

**Pour les contacts administratifs :**

Unité des Ressources Humaines.

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

0590 41 55 33 / 0590 41 55 36

Informations sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr>

<http://www.parcsnationaux.fr>

Les lignes directrices de gestion de la mobilité du PNG :

<http://www.guadeloupe-parcnational.fr/fr/offres-demploi-stages/lignes-directrices-de-gestion-relatives-la-mobilite>



**EUROPARC**  
Tourisme Durable dans  
les Espaces Protégés



Parc national de la Guadeloupe  
Montéran 97120 Saint-Claude  
Tél : 0590 41 55 55  
[Www.guadeloupe-parcnational.fr](http://www.guadeloupe-parcnational.fr)